

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Compte rendu de la séance du 7 avril 2014**

Membres titulaires présents : Pierre RIONDY, Corinne PALLUD, Isabelle PROST, Thierry PALLEGOIX, Marie-Laure CLAPPAZ, Didier FLEURY, Aimé NICOLIER, Thierry THENOZ, Thierry FAUSSURIER, Michel LEMAIRE, Jacques SALLET, Hervé CAVILLON, Karine PACCOUD, Christophe RIGOLLET, Nathalie LIGERON, Michel BOUILLET, Valérie GUYON, Gilles CHEVAILLIER, Olivier BROCOT, Michel BRUNET, Agnès BONNAND, Eric DARBON, Marie-Claire DOUAY, Laurent VIALON, Catherine CLERMIDY, Chantal THENOZ

**1. Election du Président ou de la Présidente**

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Michel BRUNET, président sortant, qui, après l'appel nominal, a déclaré installer dans leurs fonctions de conseillers communautaires les élus suivants :

Communes	Titulaires
CORMOZ	<b>Monsieur Pierre RIONDY</b> Maire Né le 29/06/1954  <b>Madame Corinne PALLUD</b> Maire-adjoint Née le 19/02/1963  <b>Madame Isabelle PROST</b> Maire-adjoint Née le 02/07/1969
COURTES	<b>Monsieur Thierry PALLEGOIX</b> Maire Né le 10/02/1971
CURCIAT DONGALON	<b>Madame Marie-Laure CLAPPAZ</b> Maire Née le 09/05/1957  <b>Monsieur Didier FLEURY</b> Maire-adjoint Né le 11/09/1968
LESCHEROUX	<b>Monsieur Aimé NICOLIER</b> Maire Né le 17/05/1972  <b>Monsieur Thierry THENOZ</b> Maire-adjoint Né le 16/11/1960  <b>Monsieur Thierry FAUSSURIER</b> Maire-adjoint Né le 28/10/1967
MANTENAY MONTLIN	<b>Monsieur Michel LEMAIRE</b> Maire Né le 26/07/1950

SAINT JEAN / REYSSOUZE	<p><b>Monsieur Jacques SALLET</b> Maire Né le 16/07/1958</p> <p><b>Monsieur Hervé CAVILLON</b> Maire-adjoint Né le 22/09/1966</p> <p><b>Madame Karine PACCOUD</b> Maire-adjoint Né le 05/02/1976</p>
SAINT JULIEN / REYSSOUZE	<p><b>Monsieur Christophe RIGOLLET</b> Maire Né le 18/07/1968</p> <p><b>Madame Nathalie LIGERON</b> Maire-adjoint Née le 28/10/1964</p> <p><b>Monsieur Michel BOUILLET</b> Maire-adjoint Né le 30/10/1961</p>
SAINT NIZIER LE BOUCHOUX	<p><b>Madame Valérie GUYON</b> Maire Née le 17/04/1960</p> <p><b>Monsieur Pascal CHEVAILLIER</b> Maire-adjoint Né le 31/03/1958</p> <p><b>Monsieur Olivier BROCOT</b> Maire-adjoint Né le 13/09/1972</p>
SAINT TRIVIER DE COURTES	<p><b>Monsieur Michel BRUNET</b> Maire Né le 26/07/1946</p> <p><b>Madame Agnès BONNAND</b> Maire-adjoint Née le 16/06/1962</p> <p><b>Monsieur Eric DARBON</b> Conseiller municipal Né le 10/10/1969</p> <p><b>Madame Marie-Claire DOUAY</b> Conseillère municipale Née le 10/09/1946</p>
SERVIGNAT	<p><b>Monsieur Laurent VIALON</b> Maire Né le 18/02/1969</p>
VERNOUX	<p><b>Madame Catherine CLERMIDY</b> Maire-adjoint Née le 08/04/1962</p>
VESCOURS	<p><b>Madame Chantal THENOZ</b> Maire Née le 09/07/1955</p>

M. Michel BRUNET, doyen d'âge parmi les conseillers communautaires, a présidé la suite de cette séance en vue de l'élection du président ou de la présidente.

Le conseil a choisi pour secrétaire Mme Karine PACCOUD.

Le président sortant explique que l'élection du président suit les mêmes règles que celles prévues pour les conseils municipaux aux articles L 2122-7 et suivants du code général des collectivités territoriales : l'élection se déroule au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

### **Élection du Président :**

#### Premier tour de scrutin :

#### **Candidat : Michel BRUNET**

Monsieur Michel BRUNET fait un discours concernant, d'une part, les réalisations et actions menées par le précédent conseil communautaire, et d'autre part, les projets à venir pour le territoire.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 26

Bulletins blancs ou nuls : 1

Suffrages exprimés : 25

Majorité absolue : 13

Ont obtenu :

- Michel BRUNET : 24 voix
- Valérie GUYON : 1 voix

Michel BRUNET, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Président, et a été immédiatement installé. Michel BRUNET a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

## **2. Détermination du nombre de Vice-présidents**

Monsieur le Président précise que conformément à l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales, le nombre de vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 % de l'effectif total de celui-ci et ne soit pas supérieur à 15. Ainsi le nombre de vice-présidents serait de 5.

Toutefois l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers de ses membres, fixer un nombre de vice-présidents supérieur dès qu'il ne dépasse pas 30% de l'effectif total et ne soit pas supérieur à quinze. Dans ce cas le montant des indemnités versées ne doit pas excéder celui de l'enveloppe indemnitaire (L.5211-12 du CGCT).

Le Président propose d'augmenter le nombre de vice-présidents de 4 à 6, compte tenu du développement de certaines compétences de la communauté de communes (compétences liées au social, tourisme et environnement notamment). Ainsi le vice-Président « aux affaires sociales » ne

serait plus chargé du « tourisme », celui des Finances des « sports et loisirs ». En outre la « communication » était un domaine rattaché à aucun vice Président ; il conviendrait de créer un poste de vice président pour ces missions.

Nombre de votants : 26  
Bulletins blancs ou nuls : 0  
Suffrages exprimés : 26

La proposition d'augmenter à 6 le nombre de vice-présidents recueille 26 voix.

### 3. Election des vice-présidents

Monsieur le Président procède à l'élection des vice-présidents. Il rappelle que le scrutin de liste n'est pas applicable à l'élection des vice-présidents et que le scrutin uninominal est la règle. Les élections des vice-présidents se déroulent donc dans les mêmes formes que l'élection du Président, à savoir au scrutin secret, uninominal à la majorité absolue. Si après 2 tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3<sup>ème</sup> tour de scrutin, et l'élection a lieu à la majorité relative.

Le Président précise que ce scrutin, individuel, exclut par conséquent toute obligation de parité.

#### **Poste de 1<sup>er</sup> vice-président :**

##### Premier tour de scrutin :

Candidate : **Valérie GUYON**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 26  
Bulletins blancs ou nuls : 1  
Suffrages exprimés : 25  
Majorité absolue : 13  
A obtenu :  
Valérie GUYON : 25 voix

Madame Valérie GUYON, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamée première vice-présidente et est immédiatement installée. Madame Valérie GUYON déclare accepter cette fonction.

#### **Poste de 2<sup>ème</sup> vice-président :**

##### Premier tour de scrutin :

Candidat : **Jacques SALLET**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 26  
Bulletins blancs ou nuls : 0  
Suffrages exprimés : 26  
Majorité absolue : 14  
A obtenu :  
Monsieur Jacques SALLET : 26 voix

Monsieur Jacques SALLET, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé deuxième vice-président et est immédiatement installé. Monsieur Jacques SALLET déclare accepter cette fonction.

**Poste de 3ème vice-président :**

Premier tour de scrutin :

Candidat : **Michel LEMAIRE**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 26

Bulletins blancs ou nuls : 2

Suffrages exprimés : 24

Majorité absolue : 13

A obtenu :

- Michel LEMAIRE : 24 voix

Monsieur Michel LEMAIRE, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé troisième vice-président et est immédiatement installé. Monsieur Michel LEMAIRE déclare accepter cette fonction.

**Poste de 4ème vice-président :**

Premier tour de scrutin :

Candidat : **Pierre RIONDY**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 26

Bulletins blancs ou nuls : 2

Suffrages exprimés : 24

Majorité absolue : 13

A obtenu :

- Pierre RIONDY : 24 voix

Monsieur Pierre RIONDY ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé quatrième vice-président et est immédiatement installé. Monsieur Pierre RIONDY déclare accepter cette fonction.

**Poste de 5ème vice-président :**

Premier tour de scrutin :

Candidate : **Catherine CLERMIDY**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 26

Bulletins blancs ou nuls : 2

Suffrages exprimés : 24

Majorité absolue : 13

Ont obtenu :

- Catherine CLERMIDY : 23 voix

- Thierry PALLEGOIX : 1 voix

Madame Catherine CLERMIDY ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamée cinquième vice-présidente et est immédiatement installée. Madame Catherine CLERMIDY déclare accepter cette fonction.

### **Poste de 6ème vice-président :**

Premier tour de scrutin :

Candidat : **Christophe RIGOLLET**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 26

Bulletins blancs ou nuls : 2

Suffrages exprimés : 24

Majorité absolue : 13

A obtenu :

- Christophe RIGOLLET : 24 voix

Monsieur Christophe RIGOLLET ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé sixième vice-président et est immédiatement installé. Monsieur Christophe RIGOLLET déclare accepter cette fonction.

### **4. Questions diverses :**

Dates des réunions de bureaux et conseils communautaires :

<b>Date de bureaux 2014 (20H en principe)</b>	<b>Date des conseils communautaires 2014 (20H30 en principe )</b>
Jeudi 17 avril	Lundi 28 avril
Lundi 19 mai	Lundi 26 mai
Lundi 23 juin	Lundi 30 juin
Lundi 21 juillet	Mardi 29 juillet
Lundi 8 septembre	Lundi 15 septembre
Lundi 13 octobre	Lundi 20 octobre
Lundi 17 novembre	Lundi 24 novembre
Lundi 8 décembre	Lundi 15 décembre

Assainissement non collectif :

Réunion publique en coordination avec VEOLIA, notre délégataire, sur le thème de l'assainissement non collectif le mardi 22 avril à 19H00 à CORMOZ pour les communes de CORMOZ, CURCIAT DONGALON et SAINT NIZIER LE BOUCHOUX (et non plus Lescheroux).